

N° 139/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 23 septembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 octobre 2021

Objet de la délibération :

SCOT : Reconduction de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'AudaB

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	9
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le trente septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Catherine FESSELIER à Gérard COULET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR, Colette GROLEAU à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Jean-Claude GRENIER

Procuration

Philippe BOUQUET par Daniel ROY, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFASNE, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT, Patrick TELES par Gilles DAVID, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Michel DEBRAY, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Rémy STADELMANN, Jean-Michel LIEVREMONT, Françoise GOUBET

Absent(e)s

Joël BOLE, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°138/18 de la CCLL du 17 septembre 2018 définissant les modalités d'ingénierie retenues pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, avec notamment une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Vu la convention triennale signée avec l'AudaB pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2021,

Vu l'intérêt des missions menées par l'AudaB et le retard pris par la démarche d'élaboration du SCoT en raison de l'épidémie de Covid-19,

Il est proposé de renouveler ladite convention pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le détail des missions sera déterminé de manière annuelle par un avenant qui fixera l'enveloppe attribuée en fonction du temps de mission.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la convention d'engagement réciproque 2022-2025 à compter du 1^{er} janvier 2022,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'AudaB.

Fait et délibéré en séance, le 30.09.2021

Pour extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président